



# LE SAUVIACAIS

N° 7 - Juillet 2011

MAIRIE DE SAUVIAC 05.56.25.09.19

Mairie-de-sauviac@wanadoo.fr



Les printemps ont la réputation d'être riches en événements... Outre cette sécheresse sans précédent qui a plongé nos agriculteurs dans la difficulté, le printemps 2011 aura été le théâtre des transpositions locales de la fameuse réforme des collectivités territoriales !

## Ouvertures mairie

oooooooooooo

**Mardi et Jeudi**

**9H à 12H / 14H à 18 H**

**Mercredi**

**13 H à 17 H**

En effet, dans un document daté du 14 Avril, le Préfet nous informait du contenu détaillé du nouveau "schéma départemental de coopération intercommunale", qui préconise, outre la fusion des Communautés Des Communes (CDC) de moins de 5 000 habitants, une dissolution et la fusion de la très grande majorité des syndicats de communes et syndicats mixtes de quelque nature que ce soit (eau potable, assainissement, électricité, transport scolaire et regroupements pédagogiques...).

Pour ce qui nous concerne, même si la CDC du bazadais compte près de 10 000 habitants, M. le Préfet prévoit notre intégration dans une "super CDC" composée des quatre CDC existantes en Sud Gironde soit St Symphorien, Villandraut, Captieux-Grignols et Bazas, ce qui représente un total de 44 communes pour près de 25 000 habitants !

La première inquiétude se situe au niveau de la représentativité de chacun puisque la loi limite le nombre de sièges à 30 pour les CDC comportant de 20 à 30 000 habitants. Sachant que les communes les plus peuplées revendiqueront un nombre de sièges proportionnel à leur population, que vont devenir les plus petites ? Qui représentera leurs intérêts ? Même si Mme la Sous-préfète cherche à nous rassurer en nous promettant une extension à 69 sièges, il y a fort à craindre que cela ne soit qu'une mesure provisoire. Ensuite, comment harmoniser le fonctionnement de structures aux domaines de compétences disparates, aux politiques fiscales différentes et sans projet de développement commun ?

Cette vision technocrate de la gestion publique recentralisée laisse donc peu d'espace à l'expression des spécificités rurales et des services de proximité, sans garantir pour autant des économies fiscales. C'est pourquoi une très large majorité d'élus rejette en l'état les propositions du Préfet, certains n'étant pas opposés au principe d'une étude technico-financière permettant de déterminer d'éventuelles pistes de rapprochement.

Les communes, syndicats divers et communautés de communes doivent faire part de leur(s) position(s) au Préfet avant le 21 Juillet... Nul doute que l'été va être chaud !

## ACTUALITÉS MUNICIPALES

### ORDURES MÉNAGÈRES... PEUT-ÊTRE DU NEUF !

Nous constatons tous avec agacement, que le montant de notre "redevance ordures ménagères" ne cesse d'augmenter année après année. Comme nous l'avions déjà évoqué dans notre dernier numéro ("Le Sauviacais" n°5 - août 2010), cela est principalement dû à l'augmentation du coût de l'énergie et au durcissement de la réglementation. La seule façon de réduire ces coûts (ou au moins d'enrayer leur augmentation) est donc de diminuer au quotidien notre production d'ordures ménagères.

Aujourd'hui, chaque habitant de la CDC recycle en moyenne 293 kg par an (92 kg auprès des points de tri sélectif et 201 kg directement à la déchetterie située route de Lerm). Pour ce qui concerne les ordures ménagères collectées, chaque habitant en produit 259 kg par an, chiffre à peu près constant depuis 2006 (données issues du "RAPPORT ANNUEL 2010 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets").

Des gains très substantiels sont pourtant à la portée de chacun d'entre nous en prenant les précautions suivantes :

- Bien trier nos déchets, pour recycler au maximum ceux qui peuvent l'être en les apportant au tri sélectif (verre, cartons, bouteilles, boîtes de conserves...) et à la déchetterie (encombrants, plastiques, appareils ménagers, pneus, batteries, huiles...).

- Composter tous nos déchets organiques végétaux fermentescibles (épluchures, déchets alimentaires...). Pour cela, des bacs composteurs, à installer à l'extérieur, sont disponibles à la déchetterie pour la modique somme de 10 €. Vos rosiers et jardins en seront les premiers bénéficiaires.

- Refuser, si possible, toute distribution systématique dans vos boîtes aux lettres de tracts publicitaires par l'apposition d'une étiquette "Stop pub".

Pour encourager chacun à aller dans ce sens, les élus communautaires ont décidé d'étudier la possibilité d'instaurer le principe de la "redevance incitative" (voir "Le Sauviacais" n°5 page 3). Les études prospectives sont terminées, et une décision favorable ayant été prise, la mise en œuvre démarrera dès l'automne prochain.

Chaque foyer se verra alors doté d'un conteneur dont le volume sera fonction du nombre de personnes hébergées (de 80 à 240 litres), l'objectif étant de ne le présenter que lorsqu'il sera plein, et par conséquent le moins souvent possible. De leur côté, les camions bennes seront équipés d'un système électronique leur permettant de comptabiliser chaque présentation de conteneur, ce qui servira ensuite de base pour la facturation. Ainsi, chacun payera en fonction de ce qu'il aura jeté.

Ce défi collectif ne pourra être relevé que par une discipline individuelle sans faille ! Chacun doit être conscient que l'attitude désinvolte de ceux qui déposent n'importe quoi



n'importe où, se répercutera sur le niveau de la redevance payée par une majorité de citoyens qui, eux, auront adopté un comportement responsable.

## **KERMESSE DES ÉCOLES**

La kermesse des écoles a eu lieu le samedi 23 juin à l'école de Sauviac au cours d'une après-midi parfaitement ensoleillée.

Les élèves des 3 écoles du RPI ainsi que leur maitresse ont présenté un spectacle de cirque : gymnastes, animaux, équilibristes, acrobates et jongleurs. Après la parade finale, parents et enfants ont pu admirer les escapades de Poï le clown avant d'aller aux stands de jeux préparés par l'AIPE.



Un grand merci à l'équipe pédagogique et aux parents bénévoles pour l'organisation de ce joyeux après-midi.

## **INAUGURATION DU LOTISSEMENT "LA LANDE DU PIN"**

L'inauguration du lotissement "La Lande du Pin" aura lieu le vendredi 02 Septembre 2011 à 18h00. A cette occasion, la mairie de Sauviac invitera tous les habitants de la commune à venir visiter cette belle réalisation, puis un vin d'honneur sera offert.

## **COUPURES DE COURANT**

Une très grande majorité de foyers (notamment au sud de la commune ) ont subi de désagréables coupures de courant durant les 3 derniers mois. Celles ci ont eu pour origine des facteurs naturels (orages et coups de vents ) ou bien accidentels (travaux d'élitage). A chaque fois, les services de maintenance se sont rendus sur les lieux dans les 30 minutes pour localiser et identifier l'origine du sinistre et ont fait tout leur possible pour rétablir le courant dans les meilleurs délais.

Parfaitement conscient des désagréments occasionnés, le président des "régies d'électricité du sud de la Réole" se joint au conseil municipal pour vous remercier de votre compréhension et vous présenter leurs plus sincères excuses.

## **BON À SAVOIR...**

### **RPI DE BIRAC, SAUVIAC ET SAINT CÔME**

Pour la rentrée prochaine, et en fonction des informations dont nous disposons à ce jour, le Regroupement Pédagogique Intercommunal devrait accueillir :

- 30 élèves à l'école de Sauviac.
- 22 élèves à l'école de St Côme.
- 29 élèves à l'école de Birac.

Soit un effectif total de 81 élèves (contre 83 élèves pour l'année scolaire écoulée).

Madame Bonneau, institutrice à ST-COME, faisant valoir ses droits à la retraite au 1er septembre, une toute nouvelle et jeune enseignante vient d'être nommée et est déjà venue faire connaissance avec sa nouvelle école.

Des travaux vont avoir lieu à l'automne prochain dans l'école de Sauviac pour aménager une nouvelle salle de repos pour les plus petits, plus spacieuse et plus confortable. Le coût de l'opération devrait s'élever aux alentours de 52 500 € TTC.

### **JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)**

La Journée Défense et Citoyenneté (ancienne JAPD, Journée d'Appel de Préparation à la Défense) est obligatoire pour les garçons comme pour les filles.

Pour participer à cette journée, il faut se faire recenser à la Mairie du lieu de résidence muni d'une pièce d'identité et du livret de famille dès l'âge de 16 ans. Une attestation de recensement à conserver soigneusement est alors remise.

Une convocation est ensuite envoyée pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté entre la date du recensement et celle du 18<sup>ème</sup> anniversaire.

Durant cette journée, les jeunes sont sensibilisés aux objectifs de la défense, ils découvrent les différents métiers de l'armée et participent à un module de secourisme. Cette journée est clôturée par un test d'évaluation.

A l'issue de cette journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour se présenter au baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique et également pour s'inscrire dans une université.

### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, il sera possible de le faire du 01/09/2011 au 31/12/2011 à la mairie.

Pour cela, il faut bien sur être majeur et être domicilié sur la commune de puis plus de 6 mois ou bien être propriétaire sur la commune depuis plus de 5 ans.

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### 1-Carte d'identité

La carte nationale d'identité permet de prouver son identité. La Mairie de votre lieu de résidence est habilitée à en faire la demande. Pour toute demande, votre présence est exigée (adultes et enfants).

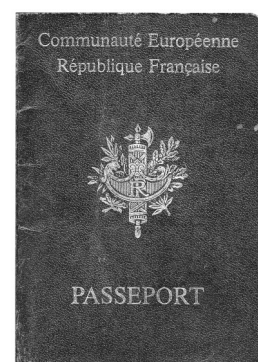
Les pièces à fournir sont :

- un formulaire de demande (qui vous sera rempli sur place),
- l'ancienne carte d'identité s'il s'agit d'un renouvellement,
- 2 photos d'identité identiques, récentes, de face tête nue,
- un justificatif de domicile,
- un acte d'état civil (extrait d'acte de naissance ou de mariage) pour un première demande ou si l'ancienne carte a été perdue,
- un timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol.

### 2-Passeport

Pour faire une demande de passeport, vous devez vous rendre à la Mairie de Bazas (05.56.65.06.65). Votre présence est obligatoire lors de l'établissement et du retrait du passeport (le mineur devra être accompagné de son représentant légal avec sa carte d'identité).

Le passeport est établi pour une durée de 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour un mineur.



Les pièces à fournir sont, pour les personnes majeures :

- l'ancien passeport périmé ou une déclaration de perte ou de vol de celui-ci,
- un acte de naissance,
- la carte nationale d'identité,
- un justificatif de domicile,
- un timbre fiscal de 89 € sans les photos et 88 € avec les photos,
- 2 photos d'identité récentes provenant d'un photographe et conformes aux normes.

Pour les personnes mineures, les mêmes documents sont à fournir, avec en plus :

- le livret de famille
- pour les moins de 15 ans, un timbre fiscal de 20 € sans photos et 19 € avec photos,
- pour les plus de 15 ans, un timbre fiscal de 45 € sans photos et 44 € avec photos.

## URBANISME

Les formalités administratives à suivre avant d'entreprendre des travaux sont dépendantes de la nature et de la surface du projet :

Document	Nature du projet
Permis de construire	Construction d'une SHOB supérieure à 20 m <sup>2</sup> , quelle que soit sa hauteur.
	Piscine dont la couverture s'élève à plus de 1m80 du sol, quelle que soit la superficie.
	Châssis et Serre de hauteur supérieure à 4 m.
	Modification du volume d'un bâtiment, percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.
	Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade.
Déclaration préalable	Construction d'une SHOB inférieure à 20 m <sup>2</sup> , quelle que soit sa hauteur.
	Piscine dont la superficie est inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> , non couverte, ou dont la couverture s'élève à moins de 1m80 du sol.
	Châssis et Serre de hauteur comprise entre 1m80 et 4 m, et de surface au sol inférieure à 2 000 m <sup>2</sup> .
	Mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m au dessus du sol.
	Transformation de plus de 10 m <sup>2</sup> de SHOB en SHON.
	Travaux de ravalement et travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction.

\* **SHOB** : Surface Hors d'Œuvre Brute. C'est la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction.

\* **SHON** : Surface Hors d'Œuvre Nette. C'est la SHOB déduite des surfaces non habitables, soit principalement les combles et sous-sols non aménageables (notamment hauteur sous plafond ou sous toiture inférieure à 1,80 m), les toitures-terrasses, balcons, loggias, ainsi que les surfaces non closes situées au rez-de-chaussée, les garages et les bâtiments à destination agricoles, plus diverses déductions forfaitaires.

Enfin, il faut noter que le recours à un architecte est obligatoire pour les constructions ou extensions à usage autre qu'agricole dont la SHON dépasse 170 m<sup>2</sup>. Pour les constructions à usage agricole, cette superficie et portée à 800 m<sup>2</sup>.

Tous les formulaires et la liste des pièces à joindre sont disponibles en mairie.

### ATTENTION

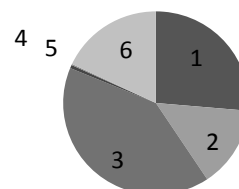
la Mairie sera fermée du 11 Août 2011 au 27 Août 2011

## BUDGET PRIMITIF 2011

### FONCTIONNEMENT

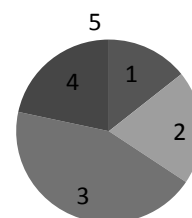
#### DEPENSES

1 - Charges à caractère général	68 848 €
2 - Charges de personnel et frais assimilés	37 370 €
3 - Autres charges de gestion courante	105 974 €
<i>dont SIVOS</i>	60 000 €
4 - Charges financières	1 518 €
5 - Charges exceptionnelles	500 €
6 - Virement à la section d'investissement	47 036 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 246 €</b>



#### RECETTES

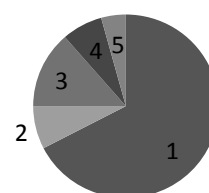
<b>1 - Excédent au 31/12/2010</b>	<b>37 339 €</b>
2 - Impôts et taxes	52 450 €
3 - Dotations et participations	114 967 €
4 - Autres produits de gestion courante	56 490 €
5 - Atténuation de charges	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 246 €</b>



### INVESTISSEMENT

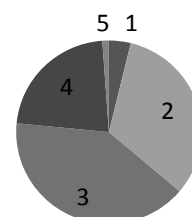
#### DEPENSES

1 - Logement	142 000 €
2 - Bâtiments	16 000 €
3 - Voirie - Piste forestière	28 600 €
4 - Défense Incendie	15 000 €
5 - Emprunt	9 064 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 664 €</b>



#### RECETTES

<b>1 - Excédent au 31/12/2010</b>	<b>7 999 €</b>
2 - Subventions	68 240 €
3 - Emprunt	85 000 €
4 - Virement de la section de fonctionnement	47 036 €
5 - Fond de Compensation de la TVA	2 389 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 664 €</b>



A noter que, pour la troisième année consécutive, le conseil municipal s'est efforcé d'équilibrer le budget communal sans avoir à augmenter les taux d'imposition.

## VIE LOCALE

•**SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAUVIAC** : La Société de Chasse de Sauviac organise un **Ball-trap** les 30 et 31 Juillet 2011 à partir de 9h au lieu dit «Ruppé». Nombreux lots et restauration sur place.

•**ANCIENS COMBATTANTS** : La **commémoration** du 93<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1914-1918 aura lieu le Vendredi 11 Novembre 2011.

•**LA BOULE SAUVIACAISE** : La boule Sauviacaise organise un concours à la bouteille tous les Vendredis de 18h à 22h place de la Mairie suivi de grillades. Ce concours est ouvert à tous. Pour tout renseignement, contacter Cédric Minjacq au 05.56.65.18.68.

•**COMITÉ DES FÊTES DE SAUVIAC** : La fête locale aura lieu du 5 au 7 Août 2011.  
Au programme :

-Vendredi 5 Août : **Concours de belote** (un lot pour tous).

-Samedi 6 Août : L'après-midi un **concours de pétanque** est organisé par la Boule Sauviacaise (nombreux lots).

Puis **soirée entrecôte** animée par Elysée Orchestra (15 € pour les Sauviacais et 20 € pour les hors-commune).

-Dimanche 7 Août : **Vide-grenier**. Grillades le midi et le soir. A partir de 17h animation **bal musette** par Elysée Orchestra.

•**FORME ET DÉTENTE SAUVIACAISE** : Les cours de gymnastique reprendront début septembre tous les lundis de 19h à 20h et à partir de mi-septembre tous les Jeudis de 19h30 à 20h30.

## ÉTAT CIVIL

### **MARIAGES :**

Mr ROUMAILLAC Sylvain Bernard et Melle CARDOIT Cécile Laure, le 04 Juin 2011 à Sauviac.

### **DÉCÉS :**

Mr SAHUC Henri Aubin Pierre, le 12 Février 2011 à Langon (33).